

Veiller à la sûreté et à la protection de l'approvisionnement en sang du Canada

Pourquoi avons-nous besoin d'une loi
interdisant le plasma rémunéré au Canada?

BloodWatch

**Mémoire à l'attention du Sénat du Canada et
de la Chambre des communes**

Octobre 2018

BloodWatch.org

2140A, rue Queen Est, case postale 51523, Toronto (Ontario) M4E 3V7 Canada
info@bloodwatch.org / 647.272.7381

« Le plasma, tout comme le sang, est une ressource publique qui doit être préservée pour les Canadiens et les Canadiennes. On ne pourra assurer la sécurité à long terme de l’approvisionnement en plasma pour les immunoglobulines (produits d’immunoglobuline) qu’en augmentant la collecte de plasma par l’entremise d’un système de collecte et de distribution du sang à but non lucratif exploité par la Société canadienne du sang. »

Société canadienne du sang – 2017 (Société canadienne du sang, 2017)

« Rémunérer les donneurs de sang (y compris des donneurs de plasma et d’éléments figurés) menace non seulement la sûreté du sang, mais également la solidarité communautaire et la cohésion sociale qui, en revanche, pourraient être consolidées en encourageant l’acte volontaire qui consiste à donner son sang de façon altruiste. »

World Health Organization Expert Consensus (Expert Panel, 2012)

« Dans les pays qui ont un système double (où coexistent les systèmes de collecte rémunéré et non rémunéré), les établissements de transfusion sanguine qui recueillent les composants sanguins pour les transfusions ont de plus en plus de difficultés à recruter et à retenir les donneurs bénévoles. »

Alliance européenne du sang (AES, 2016)

Recommandations

de la Commission Krever

Durant la crise du sang contaminé dans les années 1980 et 1990, plus de 30 000 Canadiens ont été infectés par le VIH et l'hépatite C à cause du sang et des produits sanguins contaminés. En conséquence, selon les estimations, plus de 8 000 personnes sont décédées ou décèderont.

Dans l'enquête qui a suivi, la Commission Krever a exposé les défaillances systémiques de la Croix-Rouge, de Santé Canada et des gouvernements fédéral et provinciaux qui ont failli dans leur tâche visant à protéger les Canadiens et l'approvisionnement en sang de la contamination du sang et des produits sanguins. L'enquête a établi que ces défaillances sont à l'origine de la crise du sang contaminé : la plus grande catastrophe en santé publique que le Canada n'ait jamais connue.

Le juge Krever a conclu que le Canada n'avait pas mis en place les tests de dépistage ni pris les mesures de précaution nécessaires pour protéger notre approvisionnement en sang. L'enquête a également permis de dénoncer les tentatives de réduction des coûts, qui ont favorisé les collectes de plasma à but lucratif, les dissimulations et l'ingérence politique généralisée, ainsi que l'importation de sang imprudente provenant de donneurs à risque élevé aux États-Unis. Les constatations du juge Krever étaient claires : on aurait pu éviter cette tragédie. (l'Encyclopédie canadienne, 2006) (Krever, 1997)

Le rapport fédéral exhaustif publié par le juge Horace Krever est un document de référence en matière de santé sur la façon la plus sûre de gérer un système public d'approvisionnement en sang. Dans son rapport, le juge Krever a recommandé que le système national d'approvisionnement en sang suive les principes fondamentaux suivants : (Krever, 1997)

- › le sang est une ressource publique;
- › les donneurs ne devraient pas être rémunérés;
- › le Canada doit parvenir à l'autosuffisance en ce qui concerne le sang et les produits sanguins;
- › l'accès au sang et aux produits sanguins doit être gratuit et universel;
- › la sécurité du système d'approvisionnement en sang est primordiale;
- › aucune partie du système d'approvisionnement en sang ne devrait être sous-traitée à des tiers.

Le rapport du juge Krever est-il toujours pertinent aujourd'hui?

Absolument! Dans son enquête exhaustive sur la collecte et la distribution du sang au Canada, le juge Krever a examiné tous les aspects de la gestion du système d'approvisionnement en sang. Son enquête était fondée sur des données probantes et apolitiques. Il s'agissait véritablement d'une enquête indépendante qui nous montre le chemin à suivre pour veiller à la sûreté et à la protection du système d'approvisionnement

La délivrance de permis à des cliniques qui rémunèrent les donneurs de plasma au Canada contrevient à toutes les recommandations fondamentales de la Commission Krever.

en sang pour les générations à venir. À ce jour, le rapport Krever est toujours considéré comme le document de référence à l'échelle internationale en ce qui concerne les meilleures pratiques de gestion d'un système d'approvisionnement en sang.

Les recommandations du juge Krever continuent, encore aujourd'hui, à guider notre système d'approvisionnement en sang, à protéger les intérêts de la population canadienne et à renforcer notre système national d'approvisionnement en sang qui sauve des vies. Il souligne en outre le fait qu'il est absolument primordial d'exercer une surveillance et une réglementation gouvernementales strictes à l'égard de notre système d'approvisionnement en sang intégré, mais aussi d'éliminer les incitatifs à but lucratif qui

constituent un danger pour notre approvisionnement en sang. Le juge Krever conclut en affirmant que les collectes de sang à but lucratif ont entraîné un déséquilibre dans la gestion du système d'approvisionnement en sang. Plusieurs organisations, au sein de la communauté mondiale, y compris l'Organisation mondiale de la santé (Expert Panel, 2012) et l'Alliance européenne du sang (AES, 2016), se font aujourd'hui l'écho de cette réalité. À cet égard, le juge Krever a indiqué clairement que Santé Canada ne doit prendre aucune mesure qui nuirait à la Régie nationale du sang – la Société canadienne du sang. Le rôle de Santé Canada est de réglementer pour le bien unique de la population canadienne. (Krever, 1997)

Pourquoi la protection du système national d'approvisionnement en sang est-elle **un enjeu aujourd'hui?**

De 2012 à 2014, Canadian Plasma Resources (CPR), un courtier en sang, a tenté d'ouvrir en Ontario trois cliniques de collecte de plasma contre rémunération. Ces cliniques violent les recommandations de la Commission Krever et le protocole d'accord qui est à l'origine de la création de la Société canadienne du sang et qui a été signé par les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. (MOU, 1996) Le plan de Canadian Plasma Resources était (et demeure à ce jour) d'ouvrir dix cliniques de collecte de plasma sanguin contre rémunération à travers le Canada afin de vendre le plasma sanguin des Canadiens sur le marché international pour faire des profits. (CPR, 2016) En dépit de l'opposition de la province, Santé Canada a octroyé un permis d'exploitation à Canadian Plasma Resources. (The Canadian Press, 2014)

En réponse, le gouvernement de l'Ontario a légiféré pour fermer ces cliniques. La Loi de 2014 sur le don de sang volontaire de l'Ontario a été adoptée en décembre 2014. Elle avait recueilli l'appui unanime de tous les partis à l'Assemblée législative de l'Ontario. (Gouvernement de l'Ontario, 2014)

Après avoir été écartée de l'Ontario, Canadian Plasma Resources a lancé une campagne de lobbying à travers le pays pour obtenir de l'appui et développer des occasions d'affaires dans d'autres provinces. En décembre 2015, Canadian Plasma Resources a révélé avoir collaboré avec Santé Canada et le gouvernement de la Saskatchewan afin de faciliter l'ouverture de cliniques dans cette province. Le gouvernement de la Saskatchewan a fait valoir que Canadian Plasma Resources permettrait de recueillir davantage de plasma afin de répondre aux besoins des patients de la province. (The Star Phoenix, 2016) Dans les années qui ont suivi, cette affirmation s'est avérée fautive : tout le plasma prélevé dans les cliniques de Canadian Plasma Resources à Saskatoon est vendu sur le marché international. (Macleans, 2017)

En 2016, Santé Canada a approuvé l'ouverture d'une deuxième clinique de Canadian Plasma Resources à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Ni le public ni les intervenants de cette province n'ont été dûment consultés ou informés avant que cette importante décision stratégique ne soit prise. (Canadian Press, 2016)

Le plus inquiétant dans cette décision est que Santé Canada a délivré un permis d'exploitation aux cliniques de Canadian Plasma Resources en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick ***en dépit des avertissements de la Société canadienne du sang qui leur demandait de ne pas les accorder.*** (Globe & Mail, 2017)

Santé Canada soutient que sa seule responsabilité à l'égard du système d'approvisionnement en sang du Canada, en tant qu'organisme de réglementation, est de veiller à ce que les cliniques soient sûres. Cela a pour effet de laisser la décision finale aux provinces, qui, pour empêcher l'ouverture de cliniques de collecte de plasma contre rémunération, n'ont pas d'autres choix que de s'interposer et d'adopter une loi pour les interdire.

En réponse à la position de Santé Canada, les gouvernements de l'Ontario, (Gouvernement de l'Ontario, 2014) de l'Alberta (Gouvernement de l'Alberta, 2017) et de la Colombie-Britannique (Gouvernement de la C.-B., 2018) ont tous les trois adopté leur propre loi sur le don de sang volontaire afin de faire obstacle à Canadian Plasma Resources et à d'autres entreprises similaires, et de les empêcher de solliciter les donneurs de sang dans leurs provinces respectives. Le Québec a adopté une loi semblable qui est en vigueur depuis 1994, à la suite de la crise du sang contaminé. Les provinces qui ont adopté cette mesure l'ont fait avec l'intention explicite de veiller à la sûreté et à la protection du système national d'approvisionnement en sang en protégeant l'intégrité du système national de dons de sang volontaires. (Canadian Press, 2018)

Comment Santé Canada a-t-il contribué à créer un déséquilibre dans notre système d'approvisionnement en sang :

Rôles et responsabilités

La Société canadienne du sang et Santé Canada sont actuellement en désaccord. En accordant des permis d'exploitation à des cliniques qui rémunèrent les donneurs de plasma, Santé Canada a créé une situation de déséquilibre dans notre système national d'approvisionnement en sang. Cela équivaut à appuyer un concurrent privé au détriment de l'organisme responsable de l'approvisionnement en sang qui doit rendre des comptes à la population – la Société canadienne du sang (SCS). Ainsi, malgré qu'il soit l'organisme

de réglementation du système d'approvisionnement en sang, Santé Canada n'a pas les moyens de vérifier que le plasma sanguin prélevé par les cliniques privées va à des patients canadiens qui en ont besoin.

La Société canadienne du sang a fait clairement savoir au gouvernement fédéral et aux ministres de la Santé provinciaux et territoriaux que **seule la Régie nationale du sang peut veiller à la sécurité et à la protection des réserves nationales de sang.**

(Société canadienne du sang, 2018)

Quatre des plus grandes provinces du Canada, qui ont étudié cette question en détail, ont conclu que respecter les recommandations du juge Krever et préserver le système national de dons de sang volontaires étaient dans le meilleur intérêt des patients et des citoyens canadiens. Santé Canada continue pourtant à défendre sa politique de délivrance de permis d'exploitation à des cliniques de collecte de plasma qui rémunèrent les donneurs dans les provinces qui sont aux prises avec des difficultés économiques et qui sont les moins peuplées : à Saskatoon, en Saskatchewan et à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Pourquoi avons-nous besoin d'une loi fédérale pour interdire le plasma rémunéré?

Aujourd'hui, 80 pour cent du système de dons de sang volontaires du Canada est protégé grâce aux interdictions provinciales qui sont en place au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Toutefois, Santé Canada a fait clairement savoir que l'octroi de permis d'exploitation aux cliniques de collecte de plasma qui rémunèrent les donneurs n'est pas illicite au palier fédéral et que rien n'empêche le ministère de délivrer davantage de permis à Canadian Plasma Resources et à d'autres entreprises : **il y a actuellement 18 demandes de permis d'exploitation de cliniques privées de collecte de plasma contre rémunération qui sont en attente.** (Santé Canada, 2018) Selon cette approche, les plus petites provinces finiraient par devenir les hôtes de l'industrie privée de la collecte de plasma contre rémunération. Il s'agit d'une approche fondamentalement erronée qui menace la sécurité de l'approvisionnement en sang et en plasma au Canada.

Nous avons besoin d'adopter une loi fédérale afin de préserver la Société canadienne du sang et son rôle de Régie nationale du sang, veiller à ce que le sang et le plasma demeurent une ressource publique et faire en sorte que le système canadien d'approvisionnement en sang ne soit jamais compromis.

Cette loi fédérale sur le don de sang volontaire devrait :

- › Protéger le sang et le plasma en tant que ressource publique.
- › Protéger la Société canadienne afin qu'elle demeure notre unique Régie nationale du sang.
- › Protéger, et veiller à la sécurité de, l'approvisionnement en plasma canadien pour les patients canadiens.
- › Écarter les établissements de collecte de sang privés et à but lucratif de notre système national d'approvisionnement en sang.
- › Protéger l'intégrité du système pancanadien de dons de sang volontaires.
- › Veiller à ce que le Canada garde le contrôle de cette ressource qui sauve des vies.
- › Protéger les donateurs et les populations vulnérables de l'exploitation.
- › Veiller à mieux contrôler le coût du sang et des produits sanguins.
- › Veiller à ce que des sociétés étrangères ou des entreprises privées ne puissent jamais prendre le contrôle de notre système d'approvisionnement en sang.

Recentrer le débat

sur le « plasma rémunéré »

Le débat autour du « plasma rémunéré » a été alimenté par la question suivante : devrions-nous rémunérer les donateurs qui font des dons de plasma sanguin? Un donneur « rémunéré » est un donneur volontaire de moins dans le système public – dans le système qui est pourtant au service des Canadiennes et Canadiens. C'est un donneur qui est attiré par un courtier en sang privé qui exporte le plasma sanguin hors du Canada et le vend à des entreprises pharmaceutiques afin de faire de l'argent.

Les législateurs et les responsables politiques canadiens devraient poser les questions suivantes :

- › Le gouvernement fédéral devrait-il protéger le système national d'approvisionnement en sang et considérer le sang et le plasma comme une ressource publique afin de sécuriser l'approvisionnement pour les Canadiens?
- › Le gouvernement fédéral devrait-il rejeter les recommandations fondamentales de la Commission Krever?
- › Le gouvernement fédéral devrait-il créer un déséquilibre dans le système pancanadien de dons de sang volontaires, qui a été entièrement reconstruit durant les deux décennies qui ont suivi la crise du sang contaminé, et se contenter d'appuyer les entreprises privées de collecte de plasma qui rémunèrent les donateurs?
- › Le gouvernement fédéral devrait-il adopter une approche attentiste afin de voir les répercussions exactes du système privé de collecte de plasma qui rémunère les donateurs sur notre système de dons de sang volontaires ou devrait-il prendre des mesures préventives comme l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec l'ont déjà fait?
- › Le gouvernement fédéral devrait-il permettre à des intérêts étrangers de contrôler l'approvisionnement en sang et en plasma au Canada et prendre le risque de perdre notre souveraineté sur cette ressource qui sauve la vie?
- › Le gouvernement fédéral devrait-il respecter son obligation de protéger le système de dons de sang volontaires comme il avait accepté de le faire en vertu du protocole d'accord qui est à l'origine de la création de notre système national d'approvisionnement en sang?
- › Le gouvernement fédéral devrait-il s'ingérer dans les opérations de la Société canadienne du sang?
- › Le gouvernement fédéral devrait-il tenir compte des avertissements de la Régie nationale du sang qui demande qu'on arrête d'octroyer des permis d'exploitation aux cliniques de collecte de plasma contre rémunération?

Facteurs clés à considérer :

80 pour cent des intervenants canadiens disent NON au plasma rémunéré au Canada. (ATIP Health Canada)

Seulement quatre pour cent de la population donne du sang bénévolement aujourd'hui et le Canada est « autosuffisant » en sang et en plasma pour répondre aux besoins en transfusion des Canadiens. (Société canadienne du sang)

La Société canadienne du sang a élaboré une stratégie ambitieuse de collecte de plasma, qu'elle entend mettre en œuvre pour accroître l'approvisionnement au Canada. (Société canadienne du sang, 2017)

Les cliniques de collecte de plasma à but lucratif n'aideront pas le Canada à devenir auto-suffisant en produits plasmatiques. Il s'agit d'un mythe trompeur qui a été véhiculé pour appuyer la cause du plasma rémunéré au Canada. (Macleans, 2017)

Les Canadiens n'ont jamais demandé à être payés pour leurs dons; en fait, la preuve démontre que les Canadiens feraient volontiers des dons de plasma bénévoles. (Plasmavie , 2018)

Santé Canada a déclaré à tort que le système de plasma rémunéré « coexiste » sans causer de préjudices aux systèmes publics d'approvisionnement en sang et de dons de sang volontaires. Dans un rapport publié en **2013**, l'Alliance européenne du sang a décrit en détail les dommages causés par les cliniques privées de collecte de sang qui offrent des incitatifs en espèces aux donneurs. (Alliance européenne du sang, 2013)

De plus, la Société canadienne du sang a alerté à plusieurs reprises les ministres de la Santé au Canada et Santé Canada afin de souligner le fait que les activités de Canadian Plasma Resources ont déjà des répercussions négatives au pays. (Société canadienne du sang, 2018)

« ...Nous savons que l'expansion de la collecte de plasma à but lucratif aura un impact non seulement sur les efforts de la Société canadienne du sang à remplir son mandat, qui est de veiller à un approvisionnement suffisant en plasma au Canada par le biais de la collecte de plasma, mais également sur l'ensemble du système de collecte de sang de la Société canadienne du sang. Recruter chaque année de nouveaux donneurs au sein de notre système national d'approvisionnement en sang est suffisamment difficile, sans que nous ayons besoin d'un obstacle supplémentaire qui nous met en compétition avec des entités commerciales qui rémunèrent les donneurs. De récents sondages d'opinion sur la rémunération des donneurs montrent que cette question inquiète la population. À titre d'exemple, le suivi permanent que nous avons effectué à Moncton et à Saskatoon révèle :

- › des changements de comportement chez les donneurs âgés de 17 à 24 ans;
- › de la confusion et des malentendus chez les donneurs pour faire la distinction entre Canadian Plasma Resources et la Société canadienne du sang;
- › de l'augmentation des coûts pour recruter des donneurs et le dépassement des budgets habituels pour organiser des collectes ordinaires. »

En tant que législateur, que pouvez-vous faire?

Contribuer à préserver le système de dons de sang volontaires du Canada :

- › Appuyer l'adoption de la Loi sur les dons de sang volontaires, le projet de loi S-252.
- › Écrire à la ministre fédérale de la Santé et au premier ministre Trudeau afin de leur demander un moratoire sur l'octroi de permis d'exploitation aux cliniques privées de collecte de plasma qui rémunèrent les donateurs – 18 cliniques privées attendent l'approbation de leur demande de permis.
- › Demander la tenue d'audiences publiques sur cette question au palier fédéral.
- › Donner votre sang et promouvoir le don de sang au sein de vos communautés.

Les gouvernements de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec appuient notre position.

Les organismes de santé publique les plus dignes de confiance, à l'échelle nationale et internationale, qui sont des spécialistes de cette question, appuient notre position : la Société canadienne du sang (Société canadienne du sang, 2017), l'Organisation mondiale de la santé (WHO Blood Safety, 2018), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC, 2017), la Société internationale de transfusion sanguine (ISBT), l'Alliance européenne du sang (AES, 2016) et l'*International Plasma Fractionation Association* (IPFA, 2018).

Que est BloodWatch.org et pourquoi attachons-nous autant d'importance à cette question?

BloodWatch.org est un organisme à but non lucratif, non partisan, qui collabore avec les intervenants nationaux et internationaux afin d'atteindre un objectif commun : faire en sorte que le sang, les produits sanguins et les tissus humains demeurent une ressource publique. BloodWatch.org a été fondé par des survivants de la crise du sang contaminé, avec le soutien de leurs familles et alliés, qui souhaitent ardemment que le système canadien de dons de sang volontaires soit toujours guidé par le principe de l'entraide.

BloodWatch.org estime que les décisions concernant notre politique publique du sang devraient être totalement transparentes et servir les seuls intérêts des patients canadiens.

Nous serions ravis de vous envoyer de la documentation additionnelle selon vos besoins. **Veillez-nous envoyer un courriel à : info@bloodwatch.org et nous vous donnerons les liens pour accéder aux documents auxquels nous avons eu accès dans le cadre de l'AIPRP, ainsi que d'autres documents d'accompagnement.**

Qui est à la tête des cliniques privées qui rémunèrent les donneurs de plasma au Canada?

Préserver la souveraineté de notre système d'approvisionnement en sang

Contrairement à la Société canadienne du sang, qui est responsable uniquement envers le public canadien, les cliniques privées qui rémunèrent les donneurs de plasma ne sont responsables qu'envers leurs actionnaires et investisseurs. Par exemple, Canadian Plasma Resources a établi un partenariat avec une entreprise allemande, Biotest AG, qui a été récemment achetée par Create Group Corp, une société de financement établie en Chine. (Bloomberg, 2018)

Prometics (anciennement Cangene à Winnipeg) n'appartient plus à des intérêts canadiens depuis qu'elle a été vendue à Emergent Biosolutions, une entreprise privée américaine. (Globe & Mail, 2013)

Les produits sanguins sont une ressource qui sauve des vies. Les Canadiens méritent de pouvoir faire confiance à leur système d'approvisionnement en sang. Ils méritent un système d'approvisionnement en sang qui ne rend compte qu'à eux, les citoyennes et les citoyens canadiens, et non pas à des actionnaires étrangers.

Les entreprises privées de collecte de plasma contre rémunération ne sont pas intégrées dans notre système national d'approvisionnement en sang. Ces entreprises ont vocation à exporter le plasma sanguin canadien afin de faire fructifier des profits privés. Elles ne sont pas des « organismes d'approvisionnement en sang » dans le sens où elles ne procurent pas un service aux Canadiens.

Références

Alliance européenne du sang. (2013). *Blood, Tissues and Cells from Human Origin*. Amsterdam: European Blood Alliance.

ATIP Health Canada. (s.d.). Consulté en ligne :
<https://drive.google.com/file/d/0B4cSbmqms-ILXzMwTDI2Wndubm8/view>

Bloomberg. (2018). Consulté en ligne : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2018-01-17/china-s-creat-is-said-to-edge-closer-to-u-s-accord-for-biotest>

Canadian Press. (17 juin 2016). Consulté en ligne : ctvnews.ca:
<https://atlantic.ctvnews.ca/plans-for-a-paid-plasma-donation-clinic-in-n-b-raises-ethical-debate-1.2950056>

Canadian Press. (27 avril 2018). Consulté en ligne :
<https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/bc-introduces-legislation-to-ban-sale-of-blood-plasma-1.4637127>

CPR. (2016). *CPR Business Plan*. Consulté en ligne : <http://bloodwatch.org/cms/wp-content/uploads/2017/10/CPR-Business-Plan.pdf>

EBA. (octobre 2016). *EBA fact sheet on European self-sufficiency for blood components and plasma for fractionation*. Consulté en ligne le 15 octobre 2018 sur le site Internet de European Blood Alliance: https://europeanbloodalliance.eu/wp-content/uploads/2016/11/EBA_Pos_Paper-EU_self_sufficiency-1.pdf

Encyclopédie canadienne. (7 février 2006). Consulté en ligne :
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/enquete-krever>

Expert Panel, W. H. (juin 2012). *WHO Blood Safety Expert Consensus Statement Self-Sufficiency*. Consulté le 15 octobre 2018, sur World Health Organization:
http://www.who.int/bloodsafety/Expert_Consensus_Statement_Self-Sufficiency.pdf

Globe & Mail. (2013). Consulté en ligne : <https://www.theglobeandmail.com/report-on-business/cangene-bought-by-us-rival-for-236-million-latest-canadian-biotech-taken-private/article15913167/>

Globe & Mail. (1^{er} août 2017). Consulté en ligne :
<https://www.theglobeandmail.com/news/national/ottawa-approved-for-profit-plasma-clinic-despite-warning/article35860933>

Gouvernement de l'Alberta. (30 mars 2017). Consulté en ligne : <http://www.qp.alberta.ca/documents/Acts/V05.pdf>

Gouvernement de la Colombie-Britannique. 31 mai 2018. Consulté en ligne : <https://www.leg.bc.ca/parliamentary-business/legislation-debates-proceedings/41st-parliament/3rd-session/bills/third-reading/gov29-3>

Gouvernement de l'Ontario. (11 décembre 2014). Consulté en ligne : Ontario.ca: <https://www.ontario.ca/laws/statute/14v14>

IFRC. (juin 2017). Consulté en ligne : <https://media.ifrc.org/ifrc/what-we-do/health/voluntary-blood-donation/>

IPFA. (2018). *About Section*. Consulté en ligne : <https://ipfa.nl/about-us>

ISBT. (s.d.). *Code of Ethics*. Consulté en ligne : http://www.isbtweb.org/fileadmin/user_upload/ISBT_Code_Of_Ethics_English.pdf

Krever, H. (1997). *Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada*. Ottawa, Ontario, Canada: gouvernement du Canada.

Macleans. (22 novembre 2017). Consulté en ligne : macleans.ca: <https://www.macleans.ca/society/a-bloody-mess-the-story-behind-paid-plasma-in-canada/>

MOU, F. (26 avril 1996). MOU. *Canadian Blood Services Federal/ Territorial / Provincial Memorandum of Understanding*.

Mythes et faits sur les dons de plasma. (2018). Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/produits-biologiques-radiopharmaceutiques-therapies-genetiques/activites/feuillet-information/dons-plasma-canada/mythes-faits.html>

Plasmavie. (2018). Consulté en ligne : <https://www.plasmavie.ca/index.fr.html>

Santé Canada. (2018). Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/programmes/comite-expert-approvisionnement-produits-immunoglobuline-repercussions-canada.html>

Société canadienne du sang. (s.d.). Consulté en ligne : <https://blood.ca/fr>

Société canadienne du sang. (24 janvier 2017). *La Société canadienne du sang propose un plan ambitieux dans le but de sécuriser un approvisionnement en plasma canadien pour la fabrication d'immunoglobulines*. Consulté le 15 octobre 2018 : Société canadienne du sang : <https://blood.ca/en/media/canadian-blood-services-proposes-ambitious-plan-ensure-secure-supply-canadian-plasma-immune-globulin>

Société canadienne du sang. (7 février 2018). Consulté en ligne : https://bloodwatch.org/cms/wp-content/uploads/2018/09/NS-2018-FOI-2018-06717-HEA_Release-Package.pdf

The Canadian Press, K. L. (18 mars 2014). Consulté en ligne : CTVnews.ca: <https://www.ctvnews.ca/health/ontario-vows-to-shut-private-clinics-that-pay-people-for-blood-plasma-donations-1.1734926>

The Star Phoenix. (18 février 2016). Consulté en ligne : thestarphoenix.com: <https://thestarphoenix.com/news/local-news/plasma-opening>

WHO Blood Safety. (2018). Consulté en ligne : https://www.who.int/bloodsafety/voluntary_donation/en/